



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES  
**PORTES DE SOLOGNE**

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2015

### Présents :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme ElysaBETH CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, M. Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault :

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

Pouvoirs : Mme Anne GABORIT à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Michèle CORMERY à Mme ElysaBETH CATOIRE, M. Olivier GRUGIER à M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN à Mme Marie-Annick VATZ, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Stéphane CHOUIN, Mme Nicole BOILEAU à M. Dominique THENAULT

Absent excusé : M. Michel TATIN

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2015 est adopté à l'UNANIMITE.

## 1 -AFFAIRES GENERALES

### 1.1 Rapport annuel d'activité 2014

L'assemblée **A PRIS ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2014.

### 1.2 Elargissement de la Communauté de communes des Portes de Sologne – valoriser l'identité solognote du territoire dans le cadre du SDCI

**Vote favorable à l'unanimité pour :**

- **AFFIRMER**, en premier lieu et avec force, sa volonté que **les six communes membres qui composent les « portes de Sologne » restent unies** dans le cadre du redécoupage territorial des intercommunalités.

- **PROPOSER** au Préfet et aux membres de la CDCI un élargissement mesuré du territoire communautaire qui respecte son **identité solognote** (culturelle, touristique, économique, mais aussi en termes d'aménagement et d'habitat), ainsi que son **bassin de vie** et sa trame de circulation. Une telle redéfinition du périmètre communautaire est possible **en intégrant la commune de Jouy-le-Potier**, qui dispose des caractéristiques d'une « Porte de Sologne », historiquement proche du cœur de notre communauté, et avec qui des liens étroits ont déjà été construits via un groupement de commandes et une convention de prestation sur le SPANC. La commune de Jouy-le-Potier a délibéré en ce sens le 11 septembre 2015.

- **CONFIRMER** notre intention d'un rapprochement ultérieur des Portes de Sologne avec la Communauté de communes de Cœur de Sologne.

### 1.3 Modification de la composition d'une commission communautaire permanente

**Vote favorable à l'unanimité pour MODIFIER** la composition de la commission communautaire permanente « Affaires sociales et logement » suite à la démission de M. René Marmissolle du Conseil Municipal de La Ferté St-Aubin : Mme Maryvonne Prudhomme en lieu et place de M. René Marmissolle.

#### 1.4 Délégations du Conseil communautaire à Monsieur le Président

**Vote favorable à l'unanimité pour DECIDER**, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Président la délégation suivante, qui s'ajoute aux délégations confiées par délibération du 29 avril 2015 : fixer ou moduler, dans la limite d'une recette prévisionnelle annuelle maximale de 20 000 €, les tarifs du complexe aquatique.

## 2 – FINANCES ET MARCHES

#### 2.1 Subvention exceptionnelle CILS

**Le Conseil Communautaire : 25 voix pour et 1 abstention (Mme Jocelyne BACHMANN ne prend pas part au vote) ADOPTE** une subvention complémentaire exceptionnelle de 8 000 € au titre de l'exercice 2015 au bénéfice du CILS.

#### 2.2 Subvention exceptionnelle ESC Natation

**Vote favorable à l'unanimité pour ADOPTER** une subvention complémentaire exceptionnelle de 1 000 € au titre de l'exercice 2015 au bénéfice de l'ESC Natation.

#### 2.3 Adhésion au GIP RECIA (Région Centre Interactive), Centre de ressources régional du numérique – Mise en place d'une plateforme régionale d'e-Administration

**Vote favorable à l'unanimité pour :**

- **APPROUVER** l'adhésion au GIP RECIA qui propose une plate-forme d'e-administration offrant aux collectivités membres un ensemble de services cohérents couvrant intégralement la chaîne de dématérialisation, à travers un portail sécurisé et unifié afin de faciliter les usages et échanges entre les collectivités et les services de l'Etat.

- **DESIGNER** le représentant titulaire (Stéphanie HARS) et le représentant suppléant (Jean-Paul ROCHE) à l'Assemblée Générale du groupement.

## 3- RESSOURCES HUMAINES

#### 3.1 Modification du tableau des effectifs

**Vote favorable à l'unanimité pour CREER** 1 poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à 16h45 dans le cadre d'une réorganisation de la mission de surveillance d'externat au collège du Pré des Rois de La Ferté Saint-Aubin.

#### 3.2 Prise en charge des frais de restauration dans le cadre de réunion technique ou formation sur le territoire communautaire

**Vote favorable à l'unanimité pour DECIDER** la prise en charge directe par la Communauté de communes des frais de restauration pour les agents et élus de la Communauté de communes, dans le cadre des réunions techniques et/ou des formations, ayant lieu sur le territoire communautaire.

#### 3.3 Détermination des taux de promotion pour le personnel en matière d'avancement de grade

**Vote favorable à l'unanimité pour ADOPTER** la décision de définir un taux de promotion d'avancement de grade à 100% pour l'ensemble des grades.

#### 3.4 Modification du tableau des effectifs – avancements de grade 2015

**Vote favorable à l'unanimité pour CREER** 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et 1 poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, dans le cadre des avancements de grade 2015.

#### 3.5 Modification du tableau des effectifs – Création d'un poste d'adjoint administratif au Complexe aquatique

**Vote favorable à l'unanimité pour CREER** un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 10h45/35, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 dans le cadre de l'organisation de l'activité du complexe aquatique notamment en ce qui concerne l'accueil au public les samedi et dimanche.

## 4 – ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

### 4.1 Continuité écologique : aménagements réalisés sur les ouvrages hydrauliques

#### **Vote favorable à l'unanimité pour :**

- **EXPRIMER** son inquiétude au regard des sommes en jeu sur le réaménagement des obstacles, sachant que nous n'avons aucune certitude de la démolition des ouvrages sur terrains privés, notamment au regard des coûts très importants pour ces derniers
- **FAIRE** valoir les aménagements paysagers (lavoirs, alimentation en eau des moulins par exemple) et de loisirs (pêche et promenade notamment) réalisés par nos communes et qui mettent en valeur l'environnement local au sens large du terme.
- **INTERROGER** les partenaires de la communauté de communes sur les questions qui n'ont pas encore trouvé de réponses claires
- **DECIDER** que faute de précisions, les communes de la communauté de communes ne pourront se prononcer sur les scénarii présentés par le SEBB.
- **PORTER** cette problématique à enjeu national auprès de l'Association des Maires de France et de l'Association des Maires du Loiret.

### 4.2 Rapport annuel d'activité 2014 SMICTOM de Sologne

L'assemblée **A PRIS ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2014 du SMICTOM de Sologne.

### 4.3 Rapport annuel d'activité 2014 SMIRTOM de Beaugency

L'assemblée **A PRIS ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2014 du SMIRTOM de Beaugency.

## 5 – ACTION SOCIALE

### 5.1 Convention de partenariat 2015 avec le Conseil Départemental relative au référencement pour l'insertion sociale des bénéficiaires du RSA

**Vote favorable à l'unanimité pour APPROUVER** les termes de la convention à intervenir avec le Conseil Départemental relative au référencement social.

## 6 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### 6.1 Convention de financement du Forum des entreprises, artisans et commerçants de Sologne

**Vote favorable à l'unanimité pour PARTICIPER** au financement du premier *Forum des entreprises, artisans et commerçants de Sologne* à hauteur de 6 519,52 € et **AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de financement concernant cette action.

### 6.2 Cession d'un terrain sur la ZA de la Chavannerie II à la SAS Guintoli

#### **Vote favorable à l'unanimité pour :**

- **VENDRE** à la SAS GUINTOLI l'ensemble foncier constitué des parcelles AV 64 et 66 zone de la Chavannerie, commune de La Ferté Saint-Aubin. Cet ensemble foncier de 17 919 m<sup>2</sup> est composé de 7 358 m<sup>2</sup> constructibles au prix de 12 € le m<sup>2</sup> et de 10 561 m<sup>2</sup> en zone non aedificandi au prix de 1,5 € le m<sup>2</sup>, soit une vente de 104 137,50 € HT, conformément à l'avis des domaines en date du 28 septembre 2015.
- **CONFIER** la rédaction de l'acte à l'étude notariale de la collectivité, les frais étant supportés par l'acquéreur

## 7 – SPORT ET LOISIRS

### 7.1 Convention d'utilisation du Complexe aquatique avec l'Aubinière

**Vote favorable à l'unanimité pour AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention d'Occupation du Complexe Aquatique Communautaire avec la résidence L'Aubinière qui demande à pouvoir organiser des séances au complexe avec ses résidents, dans les conditions suivantes, fixées par convention pour une durée d'un an :

- Tarification de 2€ par résident et par accompagnant pour chaque séance
- Deux séances par mois, d'une durée de 45 mn à 1 heure par séance, le mardi ou le jeudi à partir de 16h00.
- Encadrement : 2 ou 3 soignants pour 5 résidents maximum

**POINT SUPPLEMENTAIRE**2.4 Fixation des bases servant au calcul du montant minimal de cotisation foncière des entreprises

**Vote favorable à l'unanimité pour FIXER** comme suit la base intercommunale pour l'établissement de la cotisation minimum applicable en 2016.

Montant du chiffre d'affaires ou des recettes	Montant de la base minimum doit être compris	Montant de la base minimum retenu le 20/01/2014 Pour rappel	Montant de la base minimum retenu à compter de 2016
≤ 10 000 €	entre 210 € et 500 €	500 €	<b>500 €</b>
> 10 000 € et ≤ 32 600 €	entre 210 € et 1 000 €	1 000 €	<b>1 000 €</b>
> 32 600 € et ≤ 100 000 €	entre 210 € et 2 100 €	1 500 €	<b>1 500 €</b>
> 100 000 € et ≤ 250 000 €	entre 210 € et 3 500 €	2 800 €	<b>2 450 €</b>
> 250 000 € et ≤ 500 000 €	entre 210 € et 5 000 €	4 000 €	<b>3 600 €</b>
> 500 000 €	entre 210 € et 6 500 €	6 500 €	<b>5 900 €</b>

Question orale de Monsieur Dominique Dessagnes :

Une réponse est donnée en séance par Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

La Ferté Saint-Aubin, le 30 septembre 2015

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE

